DISTINCTION

M. J. Pictet, docteur h.c. de l'Université de Leyde

L'Université de Leyde, aux Pays-Bas, a décerné le grade de docteur *honoris causa* à M. Jean Pictet, vice-président du CICR, au cours d'une cérémonie solennelle qui se déroula, le 8 février 1973, sous la présidence du recteur de l'Université, M. le professeur A. E. Cohen, et en présence de S. A. R. la princesse Marguerite des Pays-Bas, membre du Comité central de la Croix-Rouge néerlandaise. Le recteur, au terme du discours qu'il prononça à l'occasion du 398e anniversaire de l'Université de Leyde, remit le diplôme au lauréat, à la suite de quoi M. le Dr F. Kalshoven, maître de conférences, rappela la carrière de M. Pictet. Il évoqua, en particulier, son œuvre dans le domaine de la doctrine de la Croix-Rouge ainsi que dans celui du droit international humanitaire, et il conclut en disant la part très importante prise par M. Pictet pour « la défense et l'avancement des principes humanitaires dans un monde trop souvent éprouvé par l'inhumanité ».

A son tour, M. Pictet exprima sa vive gratitude et reporta l'honneur de cette distinction sur ses maîtres, ses collègues et collaborateurs. Il rappela la part déterminante que les Pays-Bas ont prise à la naissance et au développement du droit de la guerre. Puis il conclut comme suit:

... Aujourd'hui, les internationalistes sont saisis d'angoisse devant la redoutable escalade de la violence qui envahit la planète, qui frappe tant d'innocents et qui risque de tout emporter; également devant la politisation croissante des conflits, qui fait que les victimes deviennent une monnaie d'échange et sont parfois considérées comme des otages.

Aussi une question obsédante nous assaille : le droit humanitaire sera-t il accepté et appliqué au profit de l'individu, ou bien la civilisation se détruira-t-elle elle-même ? Car tel est bien le dilemme. C'est à votre génération — et je m'adresse ici aux jeunes — qu'incombera la lourde responsabilité de répondre à cette question.

Eh ! bien, nous sommes de ceux qui voient dans la suprématie du droit le seul remède aux graves maux qui accablent notre monde malade. Le droit humanitaire annonce une ère où la justice et la charité primeront la politique des hommes. Continuons à lutter pour cette cause et ne perdons jamais courage, car ce qui est utile à la majorité finit toujours par triompher.

La haute distinction décernée par l'Université de Leyde à M. Jean Pictet est un hommage rendu aussi bien aux principes de la Croix-Rouge qu'à celui qui les a pensés à nouveau et leur a donné la formulation claire et logique qui leur était devenue nécessaire.

L'ASSISTANT MÉDICAL EN AFRIQUE

La Revue internationale *a évoqué à plusieurs reprises le rôle grandissant que joue, au sein des Sociétés nationales de la Croix-Rouge comme auprès des Services de santé, cet auxiliaire du médecin auquel on donne, selon les endroits, des noms divers: assistant médical, feldscher, assistant de santé, officier de santé, d'autres titres encore. Ses fonctions peuvent aller du traitement simple des maladies courantes jusqu'à des soins plus étendus comportant l'application de diverses techniques.*

On sait le rôle très important qu'est le sien dans les pays comme l'URSS, par exemple, où le feldscher est bien placé, connaissant parfaitement les habitants de sa circonscription, pour intervenir en matière de prophylaxie, de soins médicaux d'urgence et de premiers secours ainsi que d'éducation sanitaire. Mais des assistants médicaux peuvent rendre aussi des services immenses dans de nombreuses parties du monde qui connaissent une pénurie de médecins, en particulier dans les pays en voie de développement où la population ne bénéficie que de soins médicaux et infirmiers encore insuffisants. Selon M. King, du département de médecine sociale de l'Université de Zambie, à Lusaka, le plus sûr moyen de remédier à cet état de choses est d'augmenter le nombre des assistants médicaux, tels qu'ils existent au Soudan, en Ouganda, au Kenya, en Tanzanie, en Zambie et en Rhodésie. Ils y sont les praticiens que connaissent, en premier lieu, les malades, et c'est d'eux que viennent les premiers soins. Dans la revue de